

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 11 AVRIL 2022**

Présents : Marie-Jeanne BAFFOUR, Julien BRUNET, Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON (arrivé point 4), Jean FOULON, Catherine MAINIER, Carine PILLAT, Gilles PLOTTON, Jacques RATEL, Marc SECO, Alexandre SORNAY, Jean-Maurice VENTURINI

Absents : Arnaud BOURGEOIS (procuration à Fabrice CHAFFARDON), Marie-Eve BERNI (procuration à Gilles PLOTTON), Maria DA FONSECA (procuration à Julien CAUCINO)

La séance débute à 19H44

### **1- Actualités de la commune**

Les élus font le point sur la fermeture de la mairie à cause du covid, sur le carnaval de l'école qui a eu lieu le 25 mars 2022 et la destruction prochaine du four dans la carrière Vicat.

### **2- Procès-verbal du Conseil du 31 janvier 2022**

Le PV est adopté à l'unanimité.

### **3- Approbation du compte administratif 2021 du Fenestro**

Le Conseil approuve le compte administratif 2021 qui présente 68 046.12 € de dépenses pour 439 491.30 € de recettes.

L'opération Lotissement du Fenestro a été clôturée sur un résultat de 371 445.18 € qui a été transféré au budget principal.

### **4- Approbation du compte de gestion 2021 du Fenestro**

Le compte de gestion 2021 du receveur municipal (Trésorerie de la Motte Servolex) est conforme au compte administratif de la Commune. Il est adopté à l'unanimité.

### **5- Approbation du compte administratif 2021**

Le compte administratif 2021 recensant toutes les opérations comptables et budgétaires de l'année 2021 fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de fonctionnement : + 351 105 €

- Résultat d'investissement : - 123 631 €, compte-tenu de l'imputation du résultat n-1.

Toutes sections confondues, le résultat final est de + 227 474 €.

Le conseil adopte le compte administratif à l'unanimité. Il est décidé à l'unanimité de poursuivre la politique de reversement du résultat du fonctionnement à l'investissement tout en conservant une partie à la section de fonctionnement qui supporte des dépenses en augmentation.

- 307 853 € sont alloués à la section d'investissement
- 43 252 € sont alloués à la section de fonctionnement.

### **6- Approbation du compte de gestion 2021**

Le compte de gestion 2021 du receveur municipal (Trésorerie de la Motte Servolex) est conforme au compte administratif de la Commune. Il est adopté à l'unanimité.

### **7- Vote du taux des taxes foncières 2022**

Depuis plusieurs années, la commune augmente chaque année les taux de 1% ce qui représente environ 0,10 points en plus pour chaque taux. L'année dernière, au vu de la crise sanitaire, le conseil a décidé de ne pas les augmenter.

Cette année, la commune a besoin de recettes supplémentaires pour financer notamment les travaux de l'école. C'est pourquoi le conseil vote l'augmentation de 0.49 points de la taxe foncière sur les propriétés bâties. La taxe sur le non-bâti ne subit pas d'augmentation.

Les taux suivants sont votés à l'unanimité :

- Le taux de taxe / foncier bâti passe de 24.28 % à 24.77 %
- Le taux de taxe / foncier non-bâti reste à 68.36 %.

### **8- Vote du budget primitif 2022**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget prévisionnel pour 2022.

Celui-ci se présente comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	933 388 €	978 272 €
Recettes	933 388 €	978 272 €

### **9- Vente de l'aire du Fenestro**

M. Venturini indique que le lotissement de 5 lots du Fenestro est achevé depuis l'année dernière. Une aire de conteneurs de déchets avait été aménagée au bord de la route mais n'étant pas assez fréquentée, Grand Chambéry a décidé de la supprimer. La mairie a décidé de la vendre au propriétaire du lot adjacent pour 8250 €. Le conseil approuve cette vente à l'unanimité.

### **10- Etude pour la réalisation d'un inventaire des voies communales**

Le PNR Chartreuse lance des opérations d'inventaire de la voirie dans les communes du Parc avec métrage et description sur la cartographie. Il prend en charge 80% de l'étude. Il resterait environ 1200 € à la charge de la commune qui aura toujours la possibilité de se retirer si le coût augmente. Le conseil approuve le recours à ce dispositif à l'unanimité.

### **11- Modification du poste d'adjoint d'animation responsable de l'accueil de loisirs**

Le Conseil municipal approuve la modification du poste de la responsable de l'ALSH qui a réussi le concours d'adjoint principal 2<sup>ème</sup> classe plus en adéquation avec son emploi.

### **12-Approbation de la charte du Parc Régional de Chartreuse**

La nouvelle Charte du Parc pour la période 2022-2037 est approuvée à l'unanimité.

### **13-Questions diverses**

- La gazette rétrospective 2021 est à l'édition. Elle sera distribuée prochainement dans les boites aux lettres.
- Un appel à pour l'aménagement du Chef-lieu a été lancé. Il permettra de trouver un promoteur pour aménager des bâtiments en lieu et place des maisons Usseglio 1 et 2.

Fait à Montagnole,  
Le 30 mai 2022

Le Maire  
  
Jean-Maurice VENTURINI